



VILLE DE SEMUR-EN-AUXOIS

Hôtel de Ville
7 bis, place de l'Ancienne comédie
BP 48 - 21140 Semur-en-Auxois

Tél : 03 80 97 01 11 - Fax : 03 80 97 06 26
accueil@ville-semur-en-auxois.fr
www.ville-semur-en-auxois.fr

MARCHE DE TRAVAUX

Réfection du revêtement de sol du gymnase G2

REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : **Commune de Semur-en-Auxois**
Représentée par Madame le maire
BP 48
21140 Semur-en-Auxois

Contact administratif :
Véronique Pelloie
Tel 03 80 97 42 51
v.pelloie@ville-semur-en-auxois.fr

Date limite de remise des offres : vendredi 14 novembre 2014, 17h00

REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

ARTICLE 2 : PROCEDURE

ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT

ARTICLE 4 : VISITE SUR SITE

ARTICLE 5 : VARIANTES

ARTICLE 6 : DELAIS ET PRIME D'AVANCE

ARTICLE 7 : DOSSIER DE CANDIDATURE

ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 9 : REMISE DES OFFRES

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Cette consultation a pour objet la rénovation totale du revêtement de sol du gymnase G 2 de Semur-en-Auxois situé rue du champ de foire.

Ce gymnase est utilisé tant par les scolaires que par les associations, et notamment le club de hand ball de Semur-en-Auxois qui joue au niveau national.

ARTICLE 2 : PROCÉDURE

La consultation est lancée suivant une procédure adaptée, conformément aux articles 26 et 28 du Code des marchés publics.

ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT

Néant

ARTICLE 4 : VISITE SUR SITE

Une visite du site est possible.

Pour tous renseignements, joindre Madame Pautras au 03 80 97 42 49.

ARTICLE 5 : VARIANTES

Les variantes sont des offres alternatives spontanément proposées par les candidats.

Les variantes sont autorisées mais le candidat doit impérativement remettre une offre de base pour que sa variante, chiffrée, puisse être examinée. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'absence d'offre de base constitue un motif d'irrégularité de l'offre, même en présence d'une variante intéressante.

ARTICLE 6 : DELAIS ET PRIME D'AVANCE

La durée prévisionnelle des travaux est d'un mois. Ce délai ne devra pas être dépassé.

ARTICLE 7 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats auront à produire, dans une enveloppe unique, un **dossier complet** comprenant les pièces suivantes, **datées et signées** par eux :

1) **Un dossier administratif**

Ce dossier doit contenir :

- Lettre de candidature (DC1) détaillant les cocontractants en cas de groupement et portant habilitation du mandataire par ses co-traitants. Le groupement doit être conjoint et le mandataire solidaire de chacun des cotraitants ;
- Déclaration du candidat (DC2) ;

Documents à fournir par tous les candidats pour apprécier leur capacité professionnelle et technique à exécuter le marché :

- Mémoire descriptif de l'entreprise démontrant ses capacités sur les éléments techniques du marché;
- Références de l'entreprise pour de précédentes réalisations similaires ;
- Attestation de qualification en cours de validité (Qualisport et autres) ;
- Moyens mis à disposition du maître d'ouvrage pour l'exécution spécifique du marché (effectifs, qualification, matériel...);
- Les dispositions envisagées pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets conformément à la législation et à la réglementation.

Important : seuls les candidats retenus pour l'attribution du marché devront fournir dans les sept jours calendaires suivant la réception de la lettre de notification, les attestations et certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents ainsi que l'attestation d'assurance professionnelle.

Documents à fournir si la situation du candidat le justifie :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises, pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.

Documents à fournir pour une candidature présentée en groupement d'entreprises :

- Pour chaque co-traitant, l'ensemble des justificatifs listés ci-dessus.

2) **Un projet de marché**

Le projet de marché comportera les documents contractuels et l'offre :

- Le document contractuel unique renseigné et signé ;
- Le CCTP signé et approuvé ;
- un **bordereau de prix** chiffrant chaque élément des ouvrages selon les quantités estimatives précisées ;

- un devis descriptif détaillé des travaux ;
- un planning d'exécution.

ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du Code des marchés publics.

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces sont absentes ou incomplètes, il peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier dans un délai de trois jours identique pour tous. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur dossier dans le même délai.

8.1. Critères de sélection des offres

Les offres seront appréciées en fonction des critères énumérés ci-dessous avec leur pondération :

- Coût des prestations 60 % ;
- Valeur technique 40 %.

8.2. Phase éventuelle de négociation

Il est précisé que pour rechercher la meilleure offre, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats les mieux placés.

Dans l'hypothèse où elle décide de recourir à une phase de négociation, la commune en informera les trois candidats les mieux classés sur la base d'une première analyse et engagera avec eux une phase de négociation dans des conditions respectueuses du principe d'égalité entre les candidats.

Pour les candidats ainsi sollicités ne répondant pas à la proposition de négociation, le jugement final des offres sera effectué sur la base de l'offre remise initialement.

ARTICLE 9 : REMISE DES OFFRES

9.1 Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **vendredi 14 novembre 2014, 17h00.**

Les dossiers qui seraient remis ou envoyés après la date et l'heure limites de remise des offres ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

9.2 Modalités de remise des offres

Les offres pourront être remises suivant l'une des trois modalités suivantes :

- 1) Par voie électronique sur e-bourgogne.fr ;

- 2) Par voie postale sous pli cacheté à l'attention de Madame le maire – Hôtel de ville - BP 48 – 21140 Semur-en-Auxois en mentionnant lisiblement sur l'enveloppe « Sol G 2 » ;

- 3) Dépôt en mairie contre récépissé à l'accueil de la mairie de Semur-en-Auxois.

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre administratif, les candidats peuvent s'adresser à Véronique Pelloie – DGS – 03 80 97 42 51 – v.pelloie@ville-semur-en-auxois.fr.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre technique, les candidats peuvent s'adresser à Karine Pautras – responsable des services techniques – 03 80 97 42 49 – st-semur@wanadoo.fr.

Modifié à Semur-en-Auxois, le 27 octobre 2014
Par le pouvoir adjudicateur.